

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique RAJAH

de la société NUFARM S.A.S

enregistrée sous le n°2015-6026

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus est autorisée en France pour les noms précisés dans la présente décision.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom BROMOXAN.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	RAJAH BROMOLIA HATTRICK BROMOXAN
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	NUFARM S.A.S 28 Boulevard Camélinat, 92230 GENNEVILLIERS FRANCE
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	342 g/L - bromoxynil
Numéro d'intrant	2040166
Numéro d'AMM	2090069
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

26 JAN. 2016

La directrice générale adjointe
en charge des produits réglementés

Françoise WEBER